



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 133 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation
des Nations Unies****Activités d'achat au Secrétariat de l'Organisation
des Nations Unies****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans le rapport, établi en application de la résolution 69/273 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée de l'incidence d'Umoja sur les procédures d'achat, présente les avantages et inconvénients des différentes méthodes d'appel d'offres pour la passation de marchés de services de transport aérien, fournit une évaluation du projet pilote d'appels d'offres en ligne, fait le point des progrès accomplis dans la mise en place du Comité d'examen des adjudications et du Comité d'examen des fournisseurs, rend compte des efforts déployés pour favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs de pays en développement ou de pays en transition et récapitule les fonctions du Bureau régional d'achat. En outre, comme suite à une demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/69/809), le Secrétaire général rend compte des progrès accomplis dans la définition de ce que l'on entend par « achats durables et écologiques » et de la façon dont cette notion pourrait prendre corps à l'ONU.



I. Introduction

1. La Division des achats du Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat, l'entité la plus large et la plus expérimentée du système des Nations Unies dans le domaine des achats, apporte non seulement un appui essentiel aux achats de biens et de services au Siège, mais son rôle de partenaire stratégique dans la chaîne logistique des missions de maintien de paix, des missions politiques spéciales, des bureaux hors Siège, des tribunaux et des commissions régionales est appelé à se développer. La modernisation des méthodes d'achat nécessite de renforcer les liens et la coordination stratégiques entre les départements, les lieux d'affectation, les mandats opérationnels et les cycles budgétaires. Forte de son expérience et de son rôle prépondérant, la Division prête un appui aux opérations d'achat partout dans le monde, conseille et supervise les divers bureaux d'achat et dispense des formations aux nombreux fonctionnaires chargés des achats au sein de l'Organisation.

2. Il ressort des rapports statistiques annuels de 2014 et 2015 sur les activités d'achat de l'Organisation, établis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), que le montant total des achats de biens et de services effectués à l'appui des mandats du système des Nations Unies ne cesse d'augmenter. Le montant total des achats est passé de 16,1 milliards de dollars en 2013 à 17,2 milliards de dollars en 2014, pour atteindre 17,6 milliards de dollars en 2015. De même, le montant des achats effectués par la Division, qui représentent environ de 18 à 19 % des achats totaux du système des Nations Unies, est passé de 3,0 milliards de dollars en 2013 à 3,2 milliards de dollars en 2014, avant de s'établir à 3,1 milliards de dollars en 2015. L'analyse des principaux produits de base montre qu'en 2014 et 2015 les plus gros achats ont porté sur les services de transport aérien, le carburant et les produits pétroliers, et les rations alimentaires pour les missions.

3. Durant la période récente, la prestation de services a bénéficié d'outils d'achat novateurs et diversifiés, de l'utilisation de capacités régionales et d'un appui clients adapté, toutes choses appelées à se développer à l'avenir. La mise en service d'Umoja, le progiciel de gestion intégré, permet de supprimer les obstacles opérationnels liés à l'éloignement, d'harmoniser les procédures et de consigner et de gérer en temps réel les activités d'achat quel que soit le lieu d'affectation. L'orientation stratégique des activités d'achat du Secrétariat sera alignée sur les objectifs du dispositif de prestation de services centralisée, ce qui devrait permettre de renforcer l'organisation des achats et, par là même, d'optimiser les avantages obtenus dans le cadre notamment d'Umoja.

II. Vers un système d'achats mondial au Secrétariat

A. Gestion des activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies

1. Fourniture de services d'achat efficaces et efficients au Siège et dans des pôles et des bureaux extérieurs

4. Tirant parti de la mise en service d'Umoja, et ayant pris acte d'initiatives comme celles concernant la stratégie globale d'appui aux missions ou la stratégie relative à la gestion de la chaîne logistique, ainsi que des mesures prises à la suite du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de

paix, le Secrétariat se trouve désormais en position stratégique pour revoir ses opérations d'achat. C'est dans ce contexte que le Bureau des services centraux d'appui, conformément aux objectifs assignés au dispositif de prestation de services centralisée – à savoir fournir aux clients des services meilleurs à un moindre coût –, examine actuellement, en consultation étroite avec les clients et les parties intéressées, les modifications à apporter au dispositif de gouvernance, à la structure organisationnelle et à la façon dont les bureaux d'achat sont répartis dans le monde, priorité étant donnée au souci du client et aux gains d'efficacité.

Achats régionaux dans le cadre de la prestation de services

5. Le Secrétaire général a décrit dans ses précédents rapports (le dernier en date étant le A/69/710) le mode de fonctionnement, la structure et les principales activités du Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda). L'Assemblée générale ayant décidé dans sa résolution 69/273, en créant ce bureau, d'en faire un bureau permanent de la Division des achats, le Secrétariat pourra continuer de jouir des avantages qu'il procure, tout en étant invité à élaborer de nouveaux moyens d'optimiser la prestation de services grâce à une composante régionale renforcée.

6. Il ressort de données analysées récemment par la Division que la plupart des dépenses d'achat du Secrétariat (77 % en 2015) se font dans le cadre de contrats (des contrats-cadres mondiaux et régionaux ou des contrats classiques) conclus par la Division et le Bureau régional d'achat. Les préposés aux achats des missions effectuent principalement des achats de gré à gré ou des achats locaux d'un montant relativement faible (15 % des dépenses totales, les 8 % d'achats restants étant le fait des bureaux hors Siège, des tribunaux et des commissions régionales). On note toutefois que la majorité des préposés aux achats (57 %) sont en poste dans les missions. Quant aux autres, 24 % sont en poste à la Division des achats, et 19 % dans les bureaux hors Siège, les tribunaux et les commissions régionales. Ce déséquilibre des ressources, source d'inefficacités, montre qu'il est nécessaire d'examiner des changements de structure. En complément à l'analyse qu'il mène des fonctions et du rôle du Bureau régional d'achat, le Bureau des services centraux d'appui étudie, en consultation avec les parties intéressées, de nouvelles mesures à prendre, notamment eu égard à la composition des effectifs, en vue de rationaliser encore les services d'achat fournis par le Bureau régional d'achat en Afrique centrale et orientale.

7. En organisant les services d'achat autour de pôles qui s'acquitteraient de fonctions d'achat pour telle et telle mission sans être attachés à un lieu particulier, et en réaffectant les ressources en fonction de la charge de travail, l'on pourrait mieux servir les intérêts de l'Organisation. Pour atteindre cet objectif, il est recommandé d'adopter une démarche progressive, en vue d'élaborer une proposition de regroupement des bureaux locaux inscrite dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée. Première étape dans cette direction, les changements apportés à la gestion des activités d'achat à l'Office des Nations Unies à Nairobi montrent déjà ce qui peut être fait en termes de regroupement, comme il est décrit ci-après.

Bureaux hors Siège faisant partie du système d'achat mondial

8. Suivant les recommandations d'audit formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport de 2012 (A/67/5, Vol. 1), et compte

tenu du fait que la mise en service d'Umoja en 2015 a permis de mieux harmoniser les procédures d'achat, il a été décidé que toutes les opérations d'achat et financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires seraient traitées dans Umoja, la conséquence étant que ces programmes devraient harmoniser leurs activités et leurs procédures d'achat avec celles du Secrétariat.

9. À la suite de plusieurs recommandations d'audit et après de nombreuses consultations et négociations, les secrétaires généraux adjoints chargés de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du PNUE et d'ONU-Habitat ont approuvé le plan de marche proposé par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des services centraux d'appui. Un accord de prestation de services a été signé avec le PNUE en novembre 2014 et avec ONU-Habitat en mars 2015. La Division a également établi des directives générales et alloué les ressources nécessaires pour fournir en temps voulu conseils et appui à chaque entité.

10. Cette initiative en faveur d'un système d'achat mondial donne une meilleure vue d'ensemble des opérations d'achat et permet d'envisager de façon plus stratégique tous les marchés que passe le Secrétariat. Du fait de la diversité de leurs activités, les programmes susmentionnés pourront également avoir accès aux contrats conclus par la Division avec des clients du système des Nations Unies, ainsi qu'aux marchés locaux passés par les opérations de maintien de paix et les bureaux hors Siège. L'initiative est également l'occasion d'expérimenter une approche consistant à fournir aux programmes des services d'appui en matière d'achats qui exploitent au mieux Umoja et fassent appel aux moyens des bureaux d'achat du Secrétariat à l'endroit même où les biens et services sont demandés. Suivant cette approche, les délais nécessaires à l'exécution de nombreuses opérations d'achat devraient diminuer, les entités faisant davantage appel au réseau de fournisseurs utilisé par la Division, les bureaux hors-Siège et les missions. Afin que les activités d'achat portant sur de faibles montants puissent être menées au niveau local sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Siège, certains pouvoirs ont été délégués à des bureaux du PNUE, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'ONU-Habitat, sous réserve que les fonctionnaires concernés suivent au préalable la formation obligatoire sur les achats, conformément aux principes en vigueur au Siège.

11. Lors d'une réunion tenue en janvier 2016, le Comité des services communs de Nairobi a examiné les progrès accomplis, y compris dans le domaine des achats. Les différentes entités concernées ont indiqué que le nouveau système fonctionnait généralement bien pour ce qui était de localiser les sources auprès desquelles se procurer les biens et les services. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, s'exprimant au nom du Comité, s'est félicitée de la bonne mise en œuvre du système d'achat et a recommandé d'appliquer ailleurs les procédures mises en place à l'Office, de façon à ce que tous les bureaux hors Siège participent à un même système d'achat mondial.

Les services d'achat dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies »

12. Afin d'améliorer la qualité de service, de renforcer le souci du client et de rendre les services d'achat plus efficaces, le Secrétariat envisage de regrouper

d'avantage encore les services d'appui aux missions, bureaux hors Siège, tribunaux et commissions régionales. Les observations présentées ci-dessus montrent qu'il est nécessaire de revoir le dispositif de gouvernance, le Bureau des services centraux d'appui ayant entamé des consultations à cette fin.

2. Rapprochement des pouvoirs et des normes de transparence en matière d'achats

13. Le régime de délégation de pouvoirs en matière d'achats organise la compétence et la responsabilité des bureaux et fonctionnaires compétents du Secrétariat. À la suite de la mise en service d'Umoja, le Secrétariat a rapproché son dispositif de gouvernance de son mécanisme de gestion des opérations d'achat et réaménagé en conséquence la délégation de pouvoirs en matière d'achats. Le Chef du Service des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi relève désormais à titre intérimaire de la Division des achats en la matière. Conformément aux accords de prestation de services conclus par l'Office des Nations Unies à Nairobi, ONU-Habitat et le PNUE, les demandes d'achats émises par ONU-Habitat et le PNUE sont gérées par les responsables de l'allocation des ressources d'achats à Nairobi et à New York.

14. Étant donné l'organisation décrite ci-dessus et la mise en service d'Umoja, porteur de transparence et de certitude accrues, on a revu les seuils à la hausse en juin 2015, le plafond fixé pour le Directeur de la Division des achats ayant été porté à 1 million de dollars et ceux des autres agents de la Division (P-4 à D-1) relevés en conséquence. Toutes demandes dont la valeur excède 1 million de dollars doivent être approuvées par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des services centraux d'appui après examen par le Comité des marchés du Siège (sauf pour les Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, où, en attendant d'être aligné sur la formule nouvellement instituée à Nairobi, le plafond demeure à 5 millions de dollars). Cette formule a permis, entre autres gains d'efficacité résultant directement du relèvement des plafonds organisé à l'intention du Chef du Service des achats à Nairobi et des responsables achats, de raccourcir les délais d'exécution au profit des clients, toutes les demandes de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du PNUE et d'ONU-Habitat d'une valeur de 200 000 dollars n'étant plus soumises à examen préalable par le comité local des passations de marchés depuis la mise en service d'Umoja.

3. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

15. L'Assemblée générale ayant précédemment invité le Secrétaire général à entreprendre de renforcer encore la gestion et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies, la Division des achats est partie à diverses initiatives de collaboration entre le Secrétariat et d'autres entités du système des Nations Unies.

Achats de véhicules groupés

16. Le Corps commun d'inspection l'ayant recommandé au paragraphe 246 de sa note sur la réforme des achats dans le système des Nations Unies (JIU/NOTE/2011/1), le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a lancé un projet visant à étudier les possibilités de collaboration dans le domaine des achats de véhicules pour le compte de divers organismes des Nations Unies. À titre d'exemple, la Division des achats a lancé en 2014-2015 un appel d'offres

international pour l'acquisition de véhicules de transport de passagers (breaks tout terrain, berlines, minibus, autocars et camionnettes) pour le compte de l'ensemble des missions et entités des Nations Unies dans le monde, le cahier des charges en ayant été défini par une équipe technique conjointe par référence aux spécifications communes et au volume estimatif global des achats. Le Programme des Nations Unies pour le développement continue de coordonner le projet, avec le concours d'un consultant externe qui en assure la gestion d'ensemble. Les marchés prévoient un service après-vente complet de l'ensemble du parc des Nations Unies pendant la durée de vie des véhicules. Un contrat pour des breaks tout terrain, des minibus et des autocars a été signé en 2015. Lancé en octobre 2016, l'appel d'offres porte notamment sur des types de véhicules de transport de passagers dont on a modifié le cahier des charges au vu de l'expérience du premier appel d'offres commun, ainsi que sur un nouveau type de véhicules de transport de passagers (*crossovers*) censé venir compléter le parc de véhicules du système des Nations Unies dans son ensemble.

Cellule commune d'expédition Secrétariat/Programme alimentaire mondial

17. Afin de renforcer les synergies de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale, le Secrétariat a conclu en 2013 un accord-cadre avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le but étant pour les deux entités de convenir d'initiatives à exécuter ensemble pour gagner en efficacité, efficience et méthode s'agissant des opérations de la chaîne d'approvisionnement; cet accord suscitera en 2015, l'idée d'une cellule d'expédition commune au Secrétariat et au Programme alimentaire mondial.

18. La Cellule aura pour mission de conclure des contrats groupés de prestation de services de fret maritime pour l'acheminement de biens livrés par des fournisseurs des points de sortie aux missions sur le terrain, l'objectif étant de réaliser des gains d'efficience et éventuellement de réduire les coûts et les délais d'exécution des contrats. En regroupant les livraisons destinées aux missions des Nations Unies et celles du PAM, on pourra ainsi négocier de meilleurs tarifs de fret et d'affrètement et, par suite, réduire les coûts. Projet pilote, la Cellule qui intéressera un seul port de débarquement (Mombasa, qui dessert le couloir logistique de l'Afrique de l'Est) sera circonscrit à certains biens et missions bien déterminés.

19. Le Secrétariat et le PAM sont censés avoir fini de tester les nouvelles modalités de livraison du matériel appartenant aux Nations Unies et d'évaluer la rentabilité des contrats communs de livraison d'ici à la fin du projet pilote en 2017. D'ici là, on aura mesuré les gains de transparence des opérations de livraison, testé les différentes modalités de réception dans les ports de déchargement et identifié les meilleurs modes opératoires. On appréciera au vu de l'expérience du projet pilote l'opportunité de maintenir la cellule et, si cette solution est retenue, s'il y a lieu d'en élargir la portée.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

20. En août 2014, le Secrétariat et l'UNOPS ont conclu un mémorandum d'accord, qui, venu remplacer le précédent, organise le recours à l'UNOPS pour la prestation de services d'appui à l'exécution de projets. Le nouveau mémorandum d'accord précise les rôles et responsabilités de l'une et l'autre entités dans le cadre de leur coopération. Sur l'avis du Bureau des affaires juridiques, le Secrétariat organise désormais toute collaboration avec l'UNOPS aux fins de la fourniture d'appui à

l'exécution de programmes et activités sous l'empire de l'article 5.1 du Règlement financier et de l'article 105.3 des règles de gestion financière, sous l'autorité du Contrôleur de l'ONU, et non des règles de gestion financière concernant les achats (placés sous l'autorité du Sous-Secrétaire général chargé du BSCA) et ce, sauf le cas de circonstances exceptionnelles. En novembre 2014, le Contrôleur de l'ONU a arrêté les directives supplémentaires envisagées dans le mémorandum d'accord avec l'UNOPS et accepté de consulter le Sous-Secrétaire général chargé du BSCA au sujet de tous accords financiers dont la valeur monétaire dépasse 3 millions de dollars.

4. Supervision et contrôle de conformité — formation et professionnalisation du personnel des services d'achats

Programme de contrôle de conformité

21. La Division continue, à la faveur de son programme de contrôle de conformité, d'œuvrer à asseoir le respect du Règlement financier et règles de gestion financière et du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, aussi bien au Siège que sur le terrain. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) s'est félicité du succès du programme de contrôle de conformité mis en place par la Division dans les missions dans son rapport du 7 février 2013, recommandant de l'élargir aux bureaux hors Siège, commissions économiques et tribunaux.

Comité d'examen des adjudications

22. Dans sa résolution 69/273 l'Assemblée générale, se félicitant de la poursuite de la mise en place du mécanisme indépendant de contestation des adjudications, le Comité d'examen des adjudications, et de son extension progressive, a prié en outre le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis dans son prochain rapport sur la mise en place du Comité, y compris en ce qui concerne la possibilité d'abaisser le seuil financier au-dessus duquel les fournisseurs peuvent former un recours.

23. Entre octobre 2014 et mai 2016, la Division des achats du Siège et les services du Bureau régional d'achat ont émis 769 appels d'offres. Pendant cette même période, le Secrétaire du Comité des adjudications a reçu 19 contestations d'adjudications, dont 11 seront rejetées pour inobservation des critères d'examen. Six des huit restantes seront examinées par les experts du Comité, deux étant retirées par les fournisseurs. Suivant en cela la recommandation du Comité, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de la gestion rejettera cinq des six contestations. S'agissant des six cas examinés, les experts du Comité ont recommandé de rejeter tel grief et d'en accueillir tel autre, sans cependant octroyer quelque réparation au requérant. Sans suivre la recommandation du Comité tendant à voir accueillir le grief relevé, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de la gestion réduira la durée du marché en cause.

24. Le Comité des adjudications a pour mission d'apprécier si toutes les soumissions sont traitées et évaluées régulièrement et en toute équité, mais un certain nombre des contestations reçues débordaient le champ de son mandat.

25. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence du Comité a été étendue aux appels d'offres hors Siège (à Genève, Vienne et Nairobi). Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune contestation n'avait été introduite concernant les appels d'offres des bureaux hors Siège. Il serait donc prématuré d'évaluer l'impact de la

première phase de l'extension. Dans la perspective de l'extension envisagée, la Division des achats a établi des matériaux didactiques, le but étant de mieux préparer les préposés aux achats, interlocuteurs des soumissionnaires, à répondre promptement à toutes questions et demandes d'explication de la part de ces derniers au lendemain de l'adjudication de tel ou tel marché. Il est important de n'envisager d'élargir la vocation du Comité que lorsque l'on aura institué ce dispositif de dialogue avec les soumissionnaires sur place. On commencera également par revoir le mandat du Comité au vu de l'expérience acquise à ce jour avant de songer à l'élargir.

26. En 2014, on a ramené le seuil de saisine du Comité des adjudications aux marchés d'une valeur supérieure à 200 000 dollars. Au moment de l'établissement du présent rapport, tous les cas examinés par les experts indépendants intéressaient des marchés d'une grande valeur (supérieurs à 1,6 million de dollars). L'examen des recours soumis au Comité des adjudications consiste en une procédure formelle conduite par des experts indépendants rémunérés. Quant à savoir s'il est possible d'abaisser encore le seuil financier au-dessus duquel les fournisseurs peuvent former un recours, un bon usage des ressources commande de ne saisir les experts que des seuls recours contre l'adjudication de gros marché.

Professionnalisation du Groupe des achats

27. La Division des achats continue d'offrir des formations de niveau élémentaire et intermédiaire au personnel des services des achats, des bureaux chargés de la gestion des marchés et des autres demandeurs de biens et services sur sa Plateforme de formation en ligne aux achats. Tout préposé aux achats dans tous les bureaux du Secrétariat doit obligatoirement obtenir le certificat de niveau 1, les formations étant également ouvertes à tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés. Depuis 2014, des formations de niveau avancé sont consacrées à divers domaines, dont la planification des achats, la matière des contrats d'achats et de gestion des marchés.

28. La Division des achats a dispensé depuis 2007 une formation élémentaire en personne à 1 360 membres du personnel du Siège et des bureaux extérieurs. Grâce à la Plateforme de formation en ligne aux achats, en novembre 2016, on avait délivré au total 7 698 certificats à des membres du personnel du régime commun des Nations Unies, répartis comme suit : 723 certificats à des fonctionnaires du Siège de l'ONU, 414 à des membres du personnel des bureaux hors Siège, 5 234 à des membres du personnel des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et 1 327 à des agents d'autres bureaux, institutions et programmes.

29. S'étant donné pour objectif de professionnaliser le personnel préposé aux achats, la Division des achats continue, pour autant qu'elle en ait les moyens, d'offrir à des membres du personnel du Siège et des missions des formations externes ouvrant droit à une accréditation professionnelle dispensée par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements, un établissement de formation aux activités d'achat internationalement reconnu. Elle continue en outre d'offrir au personnel des perspectives de perfectionnement dans divers domaines de spécialisation.

30. Étant donné la politique de professionnalisation du Groupe des achats, la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU demandant

que l'Administration continue de s'efforcer d'offrir des perspectives de carrière aux fonctionnaires préposés aux achats [A/70/5 (Vol. I), chap. II, par. 142] et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement intégrée, à la faveur de l'avènement d'Umoja et des initiatives suscitées par la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Bureau des services centraux d'appui a entrepris de convaincre le Bureau de la gestion des ressources humaines de recruter à la faveur du programme Jeunes administrateurs aux classes P-1 et P-2 les solides spécialistes dont l'Organisation a besoin dans les domaines des achats, de la logistique, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion de marchés et d'autres fonctions d'administration et d'appui aux missions connexes. Plus précisément, la Division réfléchit avec le Bureau de la gestion des ressources humaines à la manière de faire une place à la matière des achats dans l'économie du programme Jeunes administrateurs pour l'Administration, prévu pour 2017-2018.

B. Systèmes informatiques et informatique décisionnelle

1. Incidence de la mise en service d'Umoja sur les procédures d'achat

31. Umoja ayant été mis en service au Siège, à l'occasion de la transition du groupe 4, il n'y a plus lieu de gérer et d'entretenir plusieurs systèmes distincts (Umoja et ses prédécesseurs). Son avènement dans la matière des achats envisagée dans sa globalité, toutes transactions comprises (de la commande au paiement), est venu marquer un grand tournant. Grâce à Umoja, la Division des achats utilise désormais une base de données unique des fournisseurs pour l'ensemble du Secrétariat. Elle a en outre fondu les documents contractuels (bons de commande et dossiers d'invitation à soumissionner) en un formulaire unique commun à tous les lieux d'affectation et créé un système véritablement mondial permettant d'opérer en toute cohérence et fluidité, quels que soient le lieu d'affectation et l'unité administrative considérés.

32. Cette base de données mondiale des fournisseurs, adossée à la stricte codification des types de biens et services achetés par l'Organisation, vient accroître la transparence des relations commerciales et permettre de négocier des conditions plus favorables. En outre, ce système intégré devrait permettre d'obtenir des remises auprès des fournisseurs, notamment pour paiement ponctuel. Dans de nombreux cas, les contrats consacrent d'ores et déjà des clauses de cette nature. Vu qu'elle peut désormais mieux contrôler les opérations de vérification de la conformité des biens et services, la certification des factures et l'état des paiements, l'Organisation va pouvoir redoubler d'efforts pour obtenir auprès des fournisseurs les meilleures conditions et modalités de paiement.

33. Au cours de l'année à venir, la Division des achats entreprendra d'analyser les opérations de divers services des achats qui utilisent désormais Umoja, le but étant de s'assurer qu'ils maximisent leur pouvoir d'achat et de cerner tous obstacles d'ordre technique, opérationnel et structurel nuisant à l'efficacité des opérations. Essentielle pour lui permettre de tirer pleinement parti d'Umoja, cette entreprise sera pour la Division l'occasion de réfléchir à toutes améliorations de nature à lui permettre de gagner en efficacité et en transparence en matière de communication de l'information.

34. Ayant rendu compte de ses nouveaux moyens d'analyse et de communication de l'information dans le précédent rapport d'ensemble sur les activités d'achat (voir

A/69/710, par. 34 et 35), la Division des achats a beaucoup fait, en collaboration avec des parties intéressées telles que les équipes Umoja, les services demandeurs et le personnel préposé aux achats destinés aux missions, pour mettre les données rassemblées dans Umoja à la disposition des utilisateurs finaux non spécialisés sous forme de rapports très faciles à configurer et à exploiter. Elle a d'ores et déjà établi des rapports concernant l'exécution des contrats (contract utilization), l'inexécution des prestations (outstanding deliveries), les demandes de fourniture de biens et de services en instance (pending shopping carts) et la procédure des soumissions (vendor solicitation activity).

35. La Division des achats assure en outre la coordination de la chaîne d'approvisionnement à l'occasion de plusieurs initiatives lancées par le Secrétariat de l'ONU en 2015 et 2016. Elle a établi, à l'intention de l'équipe Umoja, des dossiers exposant les besoins opérationnels dans des domaines tels que la mesure de la performance du module de gestion des achats (source to acquire), du cycle de vie des demandes de fourniture de biens et de services (shopping cart) et de l'analyse de la part et des prix des différentes catégories de biens et de services proposées par les fournisseurs. Elle a également, par son concours et ses conseils, aidé l'équipe à améliorer la communication de l'information (par ajout d'une couche sémantique et d'une couche de présentation utilisant la terminologie en usage dans l'Organisation qui exploitent les données du système). La Division entend toujours voir doter l'Organisation de capacités d'analyse transversales qui lui permettent de pourvoir à la communication en toute efficacité et logique d'informations multifonctionnelles répondant aux attentes de tous les utilisateurs d'Umoja.

36. Umoja a également permis de donner plus de transparence aux renseignements concernant les adjudicataires de marchés et de commandes. À l'heure actuelle, la Division des achats publie sur son site Web les adjudications de marchés d'une valeur de plus de 40 000 dollars concernant le Siège de l'ONU et les missions de maintien de la paix. Elle a entrepris de faire de même pour les adjudications des bureaux hors Siège, des commissions économiques régionales et des tribunaux.

2. Informatisation de la procédure d'appel d'offres

37. En 2014, la Division des achats a lancé un projet pilote d'appel d'offres informatisé, l'idée étant d'informatiser certains volets de la procédure, dont la communication du cahier des charges aux fournisseurs intéressés par envoi à leur compte sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, la publication de questions et réponses ainsi que des accusés de réception intéressant la procédure d'appel d'offres, le dépôt des soumissions par le Portail mondial et le dépouillement des soumissions. Cette nouvelle procédure de soumission est censée permettre à la Division de réaliser des gains d'efficacité, de réduire la paperasserie, d'accroître la concurrence, permettre à tous fournisseurs de soumissionner à tout moment et où qu'ils se trouvent, de leur ménager le temps de confectionner leurs propositions et de renforcer le dispositif de contrôle interne.

38. Depuis mars 2015, la Section des achats (informatique et communications) de la Division des achats adresse ses demandes de prix via un module d'appel d'offres électronique. L'Office des Nations Unies à Genève et la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) sont associés au projet pilote depuis mai et juin 2015, respectivement. L'équipe de gestion des transitaires de la Division instruit toutes ses demandes de prix par ce module depuis janvier 2016.

39. Pour recueillir l'avis de ses fournisseurs sur l'informatisation de la procédure d'appel d'offres, le Secrétariat a organisé toute une campagne d'information et de consultation de tous les fournisseurs agréés, dont 2 164 ont répondu à l'enquête menée à cette occasion. Dans leur grande majorité, les fournisseurs se sont déclarés favorables à ce système (à plus de 81 %), 16 % n'ayant pas émis d'avis et moins de 3 % ayant dit préférer soumissionner par courrier électronique.

40. Au terme de chaque procédure d'appel d'offres électronique, on a adressé un questionnaire à tous les fournisseurs participants. Il ressort des réponses qui avaient été reçues en mars 2016 que les fournisseurs sont dans l'ensemble favorables à cette procédure, 82 % d'entre eux la jugeant « très conviviale » ou « extrêmement conviviale ».

41. En mars 2016, trois entités (Division des achats, Office des Nations Unies à Genève et Base de soutien logistique des Nations Unies) avaient organisé au total 110 appels d'offres par voie électronique, suscitant 1 617 soumissions de la part de 644 fournisseurs de 63 pays. Au total, 142 fournisseurs de 40 pays en développement ou en transition ont soumissionné par voie électronique, et ce nombre devrait augmenter sensiblement au fur et à mesure que le projet pilote s'étendra à d'autres produits et aux missions.

42. Il résulte de la comparaison des demandes de prix dans le domaine de l'informatique et des communications instruites selon la nouvelle procédure aux 20 dernières traitées en dehors de celle-ci que la procédure d'appel d'offres électronique permet, en moyenne, d'associer davantage de fournisseurs (10,80 contre 7,55) et de susciter encore plus de soumissions (3,97 contre 3,05).

43. En élargissant le champ du projet pilote d'appel d'offres électronique, on a pu en tirer d'utiles enseignements sans pour autant incommoder les fournisseurs. Il apparaît essentiel de dialoguer avec les fournisseurs avant d'élargir le projet pilote à d'autres équipes d'achats; c'est ainsi que la vaste campagne d'information et de sensibilisation organisée à l'intention des fournisseurs se poursuit et que l'on a arrêté des instructions précises concernant l'utilisation du système.

44. Il s'agira pour l'avenir d'utiliser la procédure électronique spécialement à l'occasion de tel ou tel appel d'offres ou demande de prix bien déterminé et de l'instituer dans d'autres sections de la Division des achats. On se propose cependant d'éprouver sérieusement le système et d'en évaluer tout l'impact avant de franchir ce cap.

3. Autres améliorations

45. Le but étant d'associer en toute équité les fournisseurs du monde entier à toute procédure d'appel d'offres et de susciter la concurrence, la Division des achats publie des demandes de manifestation d'intérêt sur le Portail mondial des fournisseurs des organismes des Nations Unies ainsi que sur son propre site Web et des applications mobiles. Ainsi, les fournisseurs sont tenus informés de tous appels d'offres à venir et peuvent manifester leur intention d'y participer s'ils le souhaitent.

46. Gérée par la Division des achats, la procédure de publication de demandes de manifestation d'intérêt utilisée par les bureaux du Secrétariat de l'ONU et les missions sur le terrain dans le monde entier est d'ores et déjà informatisée et

n'appelle guère d'intervention humaine. La Division a émis 1 143 demandes de manifestation d'intérêt en 2014 et 1 248 en 2015.

47. Si cette procédure est automatisée, il reste que le fournisseur doit répondre à toute demande de manifestation d'intérêt en renvoyant par courrier électronique ou télécopie le formulaire de réponse dûment rempli. Également manuel, le dépouillement des réponses par les fonctionnaires préposés aux achats est une procédure dévoreuse de temps et souvent source d'erreurs.

48. Le souci étant de rationaliser la procédure à l'intention des fournisseurs intéressés et des fonctionnaires préposés aux achats chargés de dépouiller les réponses, la Division des achats a mis au point une fonctionnalité, disponible sur son site Web et des applications mobiles, qui permet à tout fournisseur de répondre à telle ou telle demande de manifestation d'intérêt de son choix en remplissant un formulaire en ligne, le fonctionnaire préposé aux achats pouvant ainsi, à l'expiration du délai de réponse, télécharger la liste de toutes les réponses des fournisseurs à partir du site Web.

49. La phase de mise au point du système étant achevée, la Division des achats envisage, à la date du présent rapport, de procéder à ces améliorations avant la fin de 2016.

4. Normes applicables aux achats de biens et services dans le domaine de l'informatique et des communications

50. Le Bureau des services centraux d'appui continue d'œuvrer avec le Bureau de l'informatique et des communications à régler les problèmes liés à l'acquisition de matériel informatique à l'ONU. Comme il est dit dans le précédent rapport (A/69/710), le Bureau de l'informatique et des communications s'emploie à instituer un dispositif de gouvernance et de contrôle de conformité qui viendra gouverner l'utilisation des moyens informatiques et moyens de communication, en collaboration avec le Bureau des services centraux d'appui. Ce projet demeure sur les rails. Parallèlement, la Division des achats envisage de créer, grâce aux possibilités offertes par Umoja, un poste partagé d'appui aux activités d'achat dans le domaine de l'informatique et des communications. La Section des achats (informatique et communications) de la Division, dont le poste de chef vient d'être reclassé de P-4 (fonctionnaire chargé des achats) à P-5 (chef de section) en vertu de la résolution 70/287 de l'Assemblée générale, est tout spécialement chargée des biens et services informatiques. Lorsque le nouveau cadre opérationnel régissant les opérations d'achat sera défini, un groupe sera spécialement chargé de veiller à ce que les procédures d'achat soient conformes au dispositif de gouvernance mis en place par le Bureau de l'informatique et des communications. Cette entreprise se poursuit, même si l'on peut d'ores et déjà en voir le résultat, car les bureaux qui avaient auparavant différents produits (ordinateurs portables) utilisent désormais le même, et ce du fait de l'utilisation d'Umoja.

C. Prospection de fournisseurs sur les marchés mondiaux

1. Stratégie globale d'ouverture aux fournisseurs

51. Sans renoncer à son programme de communication multiforme auprès des fournisseurs, la Division des achats a beaucoup fait pour amener les fournisseurs du

monde entier à participer aux appels d'offres de l'ONU dans le respect de l'équité. On retiendra, entre autres initiatives, la mise en service d'un système pilote d'appel d'offres électronique et le nouveau module permettant aux fournisseurs de répondre à toutes demandes de manifestation d'intérêt sur le site Web, aménagements décrits plus haut.

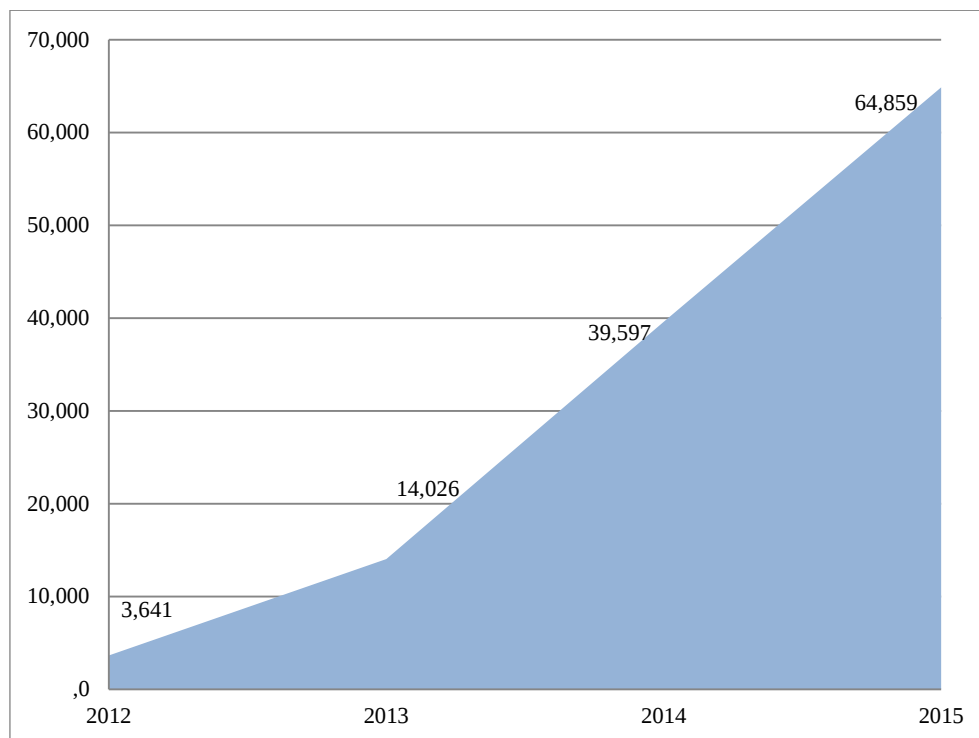
52. Outre les manifestations interactives telles que les séminaires organisés à l'intention des entreprises par le Secrétariat de l'ONU (voir le tableau ci-après) et les séances de formation des formateurs à l'intention des États Membres et des chambres de commerce, la Division des achats participe activement aux initiatives du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion en matière de communication, comme les séminaires virtuels qui permettent aux fournisseurs ne pouvant pas se rendre sur place d'accéder aux mêmes informations que ceux qui y assistent en personne.

Séminaires organisés par le Secrétariat à l'intention des entreprises

<i>Année</i>	<i>Type de pays</i>	<i>Nombre de séminaires</i>	<i>Nombre de fournisseurs</i>	<i>Séminaires organisés conjointement avec d'autres organismes</i>
2014	Pays en développement/en transition	37	3 244	10
	Pays industrialisés	20	1 257	12
Total, 2014		57	4 501	22
2015	Pays en développement/en transition	35	2 007	17
	Pays industrialisés	19	1 043	8
Total, 2015		54	3 050	25

53. Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies est commun à tous les organismes membres, y compris le Secrétariat de l'ONU. L'ambition étant de rationaliser encore le système et de susciter la plus large participation possible des fournisseurs à toutes futures procédures d'appel d'offres, la Division des achats a créé une nouvelle fonction qui permet aux fournisseurs du premier niveau de base de s'inscrire très facilement sur le Portail en fournissant les seules informations essentielles de l'entreprise. Les fournisseurs des deux niveaux supérieurs demeurent néanmoins soumis à des conditions d'inscription plus strictes et aux obligations fixées pour les marchés d'une valeur supérieure à certains seuils (suivant le principe de l'atténuation des risques en fonction de la valeur du contrat). À la faveur de cette procédure d'inscription simplifiée, le nombre de fournisseurs agréés par le Secrétariat inscrits sur le Portail s'est sensiblement accru (voir fig. I).

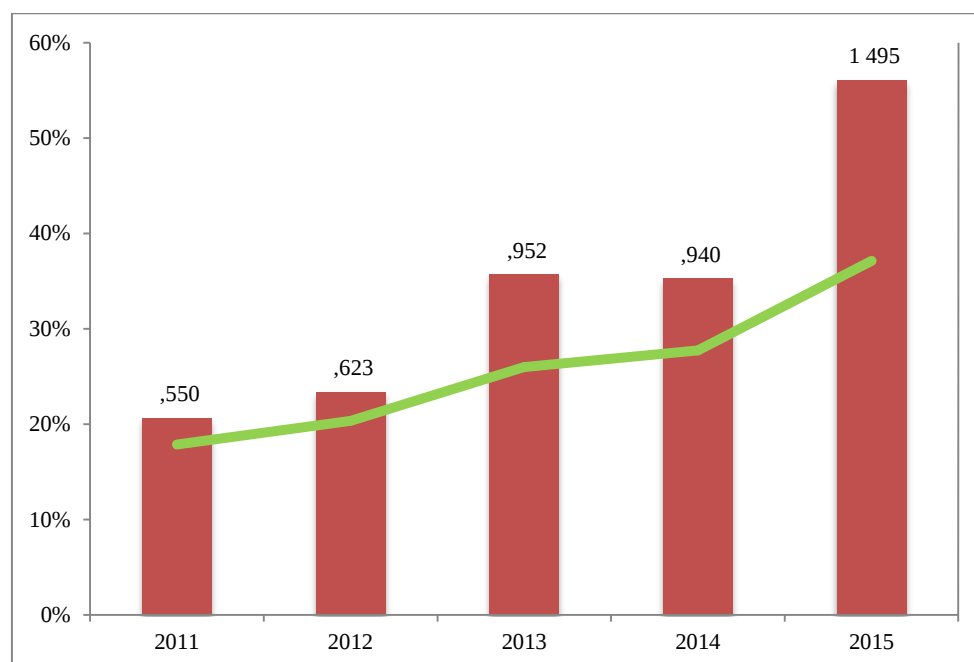
Figure I
Nombre de fournisseurs agréés par le Secrétariat inscrits sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au 31 décembre de chaque année (chiffres cumulés)



2. Achats auprès des pays en développement et des pays en transition

54. Ouvrir ses marchés aux fournisseurs des pays en développement et des pays en transition reste une priorité majeure de l'Organisation. Celle-ci ayant mené toute une campagne d'information et amélioré le portail où les fournisseurs peuvent s'inscrire, les fournisseurs des pays non industrialisés sont de plus en plus nombreux à soumissionner à l'occasion des appels d'offres lancés par la Division des achats (voir fig. II).

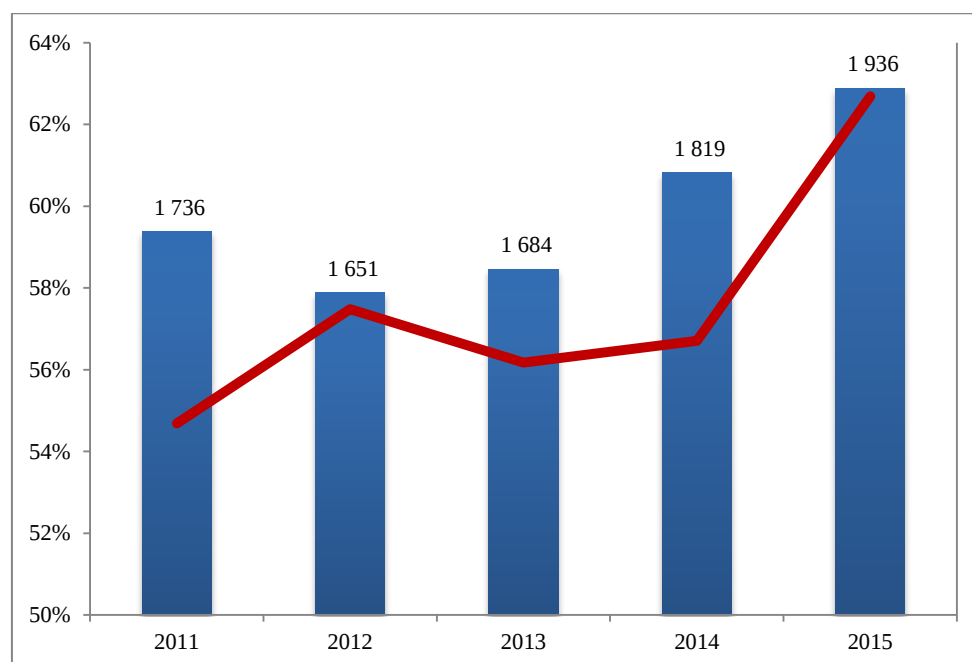
Figure II
Participation des fournisseurs des pays non industrialisés (nombre de fournisseurs)



55. Si le nombre des fournisseurs de ces pays a sensiblement augmenté depuis 2013, c'est principalement parce que l'Organisation a institué un système d'agrément de premier niveau et ouvert le Bureau régional d'achat, qui aide les fournisseurs à s'inscrire sur place. C'est aussi parce qu'elle a organisé des séances d'inscription en direct à l'occasion de séminaires à l'intention des entreprises. Grâce à l'instauration du système d'agrément de premier niveau, les fournisseurs ont alors pu s'inscrire puis soumissionner immédiatement à tel ou tel appel d'offres.

56. À la faveur de cette politique d'ouverture, les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition ont pu se voir adjudger un plus grand nombre de marchés (voir fig. III).

Figure III
Valeur totale des achats réalisés auprès de pays non industrialisés
 (En millions de dollars des États-Unis)



3. Comité d'examen des fournisseurs

57. Le Comité d'examen des fournisseurs connaît des demandes d'inscription au registre des fournisseurs rejetées pour vice de forme et des actions en inexécution introduites par tel ou tel service acheteur ou autre membre du personnel de l'Organisation contre tout fournisseur.

58. De plus, le Comité veille spécialement au respect du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies. Il se penche sur le bien-fondé de l'inscription au registre de tout fournisseur convaincu de pratiques interdites (corruption, fraude, coercition, collusion, obstruction ou tout autre manquement à l'éthique), en consultation avec le Bureau de la déontologie, le Bureau des affaires juridiques et le Bureau des services de contrôle interne, et adresse une recommandation au Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui.

59. Entre 2011 et 2015, le Comité a été saisi de 125 allégations de pratiques interdites visant 73 fournisseurs et le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui a décidé de suspendre 20 fournisseurs. Le Comité a également recommandé d'imposer un blâme à tels ou tels fournisseurs, de saisir le Bureau des affaires juridiques pour résolution ou résiliation du contrat ou le Bureau des services de contrôle interne pour enquête. De plus, dans 68 cas, le Comité s'est prononcé en faveur de la réintégration de 41 fournisseurs.

60. Depuis la centralisation du registre des fournisseurs et la mise en place des mécanismes de contrôle connexes, le volume du contentieux électronique

(autorisations spéciales) vidé s'est sensiblement accru: 10 en 2011, 23 en 2012, 38 en 2013, 40 en 2014 et 62 en 2015.

61. Le Secrétariat a entrepris de rapprocher son dispositif d'agrément des fournisseurs du modèle de cadre de sélection des fournisseurs adopté par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion, le but étant d'harmoniser les régimes de sanctions et d'arrêter une politique de transition concernant toutes sanctions antérieures à l'adoption du modèle de cadre de sélection.

4. Politique de changement permanent dans les opérations d'achat

62. S'étant donné pour ambition d'aller à la chasse aux fournisseurs tous azimuts et d'améliorer sans cesse ses pratiques et de respecter les normes gouvernant la matière des achats, le Secrétariat a lancé un certain nombre d'initiatives dans certains de ses domaines d'intervention clés en étroite collaboration avec les services demandeurs et ce dans le respect des principes édictés par l'Organisation en matière d'achats

Formules d'appels d'offres de services de transport aérien à long terme

63. L'Organisation privilégie de plus en plus la formule des appels d'offres dite de l'« invitation à soumissionner » pour la prestation de services d'affrètement à long terme. Les leçons tirées de la procédure pilote d'invitation à soumissionner lancée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la conférence consacrée à la question tenue à New York en avril 2015, à laquelle ont participé plus de 70 sociétés, ont inspiré deux appels d'offres en cours pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), d'autres devant être lancés en 2017.

64. À la différence des appels d'offres classiques, la formule de l'invitation à soumissionner se veut le moyen de se procurer un faisceau complet de services de transport aérien à long terme, la prestation s'analysant en obligation de résultat mise à la charge du soumissionnaire qui satisfait le mieux le cahier des charges conformément au principe du meilleur rapport qualité-prix, et non de se procurer un nombre défini de moyens aériens précis auprès du moins-disant. La formule de l'invitation à soumissionner encourage la concurrence internationale, respecte les pratiques exemplaires du secteur de l'aviation et tient compte du coût complet d'un bien, y compris le prix du carburant. Priorité majeure pour l'ONU, la sécurité aérienne est spécifiée dans toute invitation à soumissionner, à l'aide d'une grille de points. L'invitation à soumissionner pose des problèmes différents de l'appel d'offres; elle doit par exemple définir exhaustivement le cahier des charges, selon les impératifs logistiques et non tels ou tels types d'aéronefs déterminés à l'avance, et exige une minutieuse procédure de dépouillement des propositions. Le Département de l'appui aux missions doit donc s'en donner les moyens.

65. Il ressort de l'analyse des premiers mois d'activité de la MONUSCO sous l'empire de la formule de l'invitation à soumissionner que pour tirer tout le parti possible de cette formule, il faut définir le cahier des charges comme un tout par référence à une flotte d'aéronefs divers. Pour l'avenir, toute invitation à soumissionner visera donc à satisfaire, autant que faire se peut, un large éventail de besoins d'affrètement d'aéronefs à long terme pour le compte de telles ou telles missions.

Prestations de service après-vente prévues dans les marchés d'achat de véhicules

66. Le service après-vente pour la durée de vie des véhicules est désormais rapproché de l'achat de ces biens, si bien que les contrats-cadres d'achat de véhicules prévoient désormais un service après-vente complet, la chaîne d'approvisionnement s'en trouvant ainsi rationalisée. Les missions, bureaux hors Siège et autres entités peuvent dorénavant consulter des listes de tarifs centralisées dans Umoja pour commander des pièces détachées, outils d'entretien, documents techniques, ou encore solliciter directement du fournisseur quelque concours technique ou formation. La Division des achats tient ces listes de tarifs à jour conformément aux clauses du contrat, de sorte qu'il n'y a pas lieu pour telle ou telle mission de solliciter des prix avant toute commande. On raccourcit ainsi la procédure de commande de 90 % (de 20 à 30 jours pour la demande de prix et le bon de commande à 2-3 jours pour l'émission directe du bon de commande). De plus, les catalogues de pièces détachées associés aux listes de tarifs centralisées étant tenus à jour, on peut identifier plus aisément et plus précisément les pièces nécessaires. Enfin, toute mission qui aurait d'urgence besoin de pièces de rechange en petite quantité peut s'informer directement auprès de son fournisseur de l'état des stocks disponibles auprès du concessionnaire le plus proche, et réduire ainsi au minimum le temps d'immobilisation de tout véhicule

III. Incidences de l'évolution des pratiques et d'autres éléments nouveaux sur les achats du Secrétariat

A. Harmoniser les pratiques d'achat

67. Plateforme de collaboration des organismes du système des Nations Unies en matière d'achats, le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion concourt à harmoniser les procédures d'achat au sein du système en s'inspirant des pratiques exemplaires en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement. La Division des achats a accueilli, du 12 au 14 avril 2016, la 19^e session du Comité, qui a été l'occasion pour les participants de discuter de questions comme le perfectionnement professionnel, la gestion des contrats et les activités du Groupe de travail sur la gestion stratégique des fournisseurs.

68. Le Groupe de travail sur la gestion stratégique des fournisseurs est censé arrêter un plan d'action pour la gestion des fournisseurs commun aux différents services d'achat du système des Nations Unies. Depuis sa création en septembre 2014, le Groupe de travail préconise de dégager une approche commune de la gestion stratégique des fournisseurs en tissant des liens de partenariat et de collaboration, en mettant en commun les connaissances et en harmonisant les pratiques, et en s'ouvrant davantage aux fournisseurs et au progrès technique.

69. Le Groupe de travail est en train de créer sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies un espace virtuel de conférence, où les fournisseurs qui ne peuvent assister aux séminaires organisés à l'intention des entreprises trouveront toutes les informations communiquées dans ce cadre. Se voulant une plateforme de dialogue vivant, cet espace virtuel viendra permettre aux entités du système des Nations Unies de tenir les fournisseurs informés de leurs besoins, de leur cahier des charges, des appels d'offres en cours et de toutes procédures.

B. Initiatives majeures du Secrétariat

70. Dans son rapport (A/70/95-S/2015/446), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a recensé les points faibles en matière d'appui aux opérations et affirmé qu'il fallait entreprendre quatre réformes de fond si on voulait enregistrer des progrès réels et obtenir de meilleurs résultats, ces réformes devant suivre les axes suivants : a) la politique doit déterminer la conception et l'exécution des opérations de paix; b) il faut faire un usage plus souple de toute la panoplie des opérations de paix de façon à répondre à l'évolution des besoins sur le terrain; c) il convient d'établir pour l'avenir un partenariat au service de la paix et de la sécurité plus solide et plus ouvert; d) il faut que le Secrétariat donne davantage la priorité aux opérations sur le terrain et que les opérations de paix fassent une plus grande place aux activités en faveur des populations.

71. Dans son rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général a annoncé l'élaboration de mesures administratives permanentes pour le démarrage des missions et les situations d'urgence qui, appliquées pendant six mois, pourraient être reconduites si telle opération de paix venait à être établie ou si telle crise ou situation d'urgence venait à se vérifier sur le terrain. La Division des achats a participé aux réunions du Groupe de travail lors desquelles on a réfléchi à des solutions de souplesse, comme les délégations d'urgence, la coopération avec d'autres entités des Nations Unies et le relèvement des seuils d'achat. Les mesures administratives permanentes ont été arrêtées en mars 2016.

72. Le Département de l'appui aux missions mettra en œuvre dans les années à venir la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement, au départ l'un des quatre piliers de la stratégie globale d'appui aux missions. Cette stratégie obéit à l'ambition de mettre en place et d'entretenir une chaîne d'approvisionnement souple et bien gérée ayant vocation à apporter en toute efficacité et efficience tout concours requis par les clients sur le terrain. Le Département de l'appui aux missions exécute quatre projets qui intéressent la chaîne d'approvisionnement : a) un projet de planification des acquisitions; b) un projet sur les conditions internationales de vente; c) un projet de création d'un nouveau couloir logistique en Afrique de l'Est; d) un projet de centralisation de l'entreposage.

73. Le Bureau des services centraux d'appui soutient activement ces initiatives, en particulier la planification des acquisitions et la définition des besoins, qui influent grandement sur l'efficacité et l'efficience de la procédure d'achat.

74. Le Bureau des services centraux d'appui collaborera étroitement avec le Département de l'appui aux missions afin de faire en sorte que la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement satisfasse aux besoins du Département et réponde aussi aux exigences opérationnelles du Secrétariat dans son ensemble. L'efficience, la réactivité et la souplesse étant indispensables à une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement, il faut que la stratégie comporte des moyens de contrôle adaptés et un dispositif de gouvernance solide. L'un des principaux critères à respecter est la séparation des fonctions en matière d'achat, qui en plus d'être un grand principe des politiques publiques d'achat, est essentielle pour protéger l'Organisation contre les risques de fraude et de corruption.

C. Tendances mondiales

1. Nouvelles technologies découvertes à l'occasion de salons consacrés à la technologie et à l'innovation

75. En coopération avec le Département de l'appui aux missions, la Division des achats a organisé des salons consacrés à la technologie pour présenter aux responsables de l'ONU les produits, idées, modèles, concepts ou technologies nouveaux pouvant permettre de répondre aux besoins de l'Organisation sur le terrain. Elle en a tenu deux, à New York, le 20 mars 2014, et à Valence (Espagne), les 23 et 24 avril 2015. Ce type de rencontre entre responsables de l'Organisation et fournisseurs proposant de nouvelles technologies permet au Secrétariat de rester au diapason de l'évolution technologique, capitale pour les opérations sur le terrain.

76. Dans le sillage du salon de Valence, deux projets pilotes ont vu le jour, qui visent à tester des produits dans le cadre de l'Organisation en limitant l'investissement au minimum. L'un porte sur la technique de l'incinération des déchets et pourrait régler le problème de plus en plus sérieux du traitement et de la gestion des déchets dans les missions de maintien de la paix. L'autre, mené par la MINUSS, concerne l'aménagement d'abris temporaires mobiles mais solides pour le déploiement rapide de contingents ou de personnel civil dans des zones reculées.

77. Ces projets pilotes permettront à l'Organisation de recueillir et d'analyser des données techniques pour déterminer l'intérêt des technologies en question et définir des spécifications génériques aux fins de l'acquisition de produits analogues par mise en concurrence sur le marché. La Division des achats est disposée à organiser d'autres manifestations de cette sorte pourvu qu'elle reçoive le concours du Département de l'appui aux missions.

2. Bilan des initiatives tendant à éliminer tout impact négatif des installations et activités des Nations Unies sur l'environnement

78. Au paragraphe 96 de l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale intitulée « L'avenir que nous voulons », les États Membres ont demandé au système des Nations Unies d'améliorer la gestion des installations et des opérations, en tenant compte des pratiques de développement durable, conformément aux cadres législatifs, y compris les règles et règlements financiers. Dans sa résolution 70/205, ayant rappelé ce qui précède, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de présenter, dans les meilleurs délais ou d'ici à 2020, un plan d'action visant à intégrer des pratiques de développement durable dans la gestion des opérations et des installations, l'objectif étant que la gestion des opérations et des installations de l'Organisation n'ait pas d'incidence défavorable sur le climat. Un tel plan, où seront décrits des systèmes de gestion de l'environnement, sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

79. En novembre 2016, sur 66 entités des Nations Unies, 28 avaient indiqué avoir différents types de plans de réduction de leurs émissions, et notamment des systèmes de gestion de l'environnement. En septembre 2015, les États Membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont la cible 12.7 est ainsi libellée « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ». L'Organisation des Nations Unies continue d'acheter les biens et le matériel nécessaires à l'exécution des mandats en cherchant à améliorer la gestion de

l'environnement et sans perdre de vue les principes énoncés dans l'article 5.12 du Règlement financier : rapport qualité/prix optimal; équité, intégrité et transparence; mise en concurrence internationale effective; intérêt de l'Organisation.

80. Comme il y est engagé par les directives en vigueur, le Secrétariat revoit les mesures qu'il prend pour limiter les incidences néfastes de son activité sur l'environnement, en recourant notamment à des infrastructures et à des moyens de transport économes en énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables, l'énergie solaire en particulier, et en améliorant la gestion des déchets. Il convient de noter que les spécifications génériques et les critères d'évaluation facultatifs favorisent la concurrence internationale sur le plan des produits comme des technologies, et que la méthode du coût complet sur le cycle de vie respecte le principe du meilleur rapport qualité/prix.

IV. Conclusion

81. Forte de ses compétences et de son expérience techniques, la Division des achats s'est taillé une vocation d'entité d'appui irremplaçable qu'elle conserve au sein du Secrétariat, et a amené ces dernières années les services d'achats à privilégier davantage l'utilisateur. Elle a concouru au déploiement de plusieurs missions sur le terrain, dont la toute première intervention sanitaire d'urgence, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. Au-delà de la réforme des pratiques d'achat qu'elle a opérée dans des domaines opérationnels critiques comme les transports aériens, elle a notablement renforcé la gouvernance, l'observation des règles, la déontologie et le principe d'intégrité en matière d'achats au sein de l'Organisation des Nations Unies.

82. Les opérations d'achat, qui participent des grandes initiatives qui viendront déterminer l'avenir du Secrétariat de l'ONU sans échapper à celles-ci, ont pris une ampleur mondiale tout en devenant plus complexes. D'où la nécessité de leur donner une structure organisationnelle et un dispositif de gouvernance propres spécialement attentifs aux besoins des clients. L'avènement d'Umoja suscite une véritable révolution dans la fonction des achats qui doit être l'occasion de gagner pleinement en efficacité et en efficience dans ce domaine. En collaboration avec différents services du Secrétariat et d'autres parties intéressées, la Division entreprend de se mettre mieux encore au service de ses clients. La refonte envisagée de l'organisation des achats dans le monde entier viendra permettre d'être encore plus au diapason des attentes du client et de réaliser encore des économies.

83. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.